

L'an deux mil vingt, le 20 novembre 2020, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents,
à l'exception de Mme DUBOIS Sylvette, M. ALBAIN Cédric, M. STIENNE Christophe

M. RENARD Marie Pierre a été nommé secrétaire de séance

4005 Proposition de réunion de Conseil municipal à huis-clos

L'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.
Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés qu'il se réunit à huis-clos ».

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que le conseil se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 12 Votes contre : 0 Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

4006 Attribution n° voirie - Rue du Centre

M.le Maire fait part au Conseil du courrier de MMme DUFOSSE sollicitant l'attribution d'un numéro de voirie pour leur nouvelle construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le n° de voirie suivant pour les parcelles B 919 -920-484 :

23 H rue du Centre

4007 Attribution n° voirie - Rue du Centre

M.le Maire fait part au Conseil que M. COUSIN a eu son permis pour la construction d'un troisième logement locatif rue du centre et qu'il convient donc de lui attribuer un numéro de voirie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le n° de voirie suivant pour le 3^{ème} logement rue du centre (parcelle B 922) :

23 G rue du Centre

4008 Cadeaux de Noël aux enfants du personnel

M. le maire rappelle que chaque année la commune offre un cadeau de Noël aux enfants du personnel sous la forme d'un bon d'achat (rayon jouet, vidéo ou habillement) à l'hypermarché AUCHAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RENOUVELLE** la délivrance de bons d'achat cadeau d'une valeur de 40 € à l'occasion des fêtes de Noël 2020 pour le personnel titulaire et contractuel pour les enfants âgés de moins de 16 ans.

- **AUTORISE** M. le Maire à les faire établir auprès de l'hypermarché AUCHAN (bon cadeau à négocier aux rayons jouets, vidéo ou habillement hors épicerie et alcools).

4009 Indemnisation groupama

M. le maire rappelle les détériorations subies sur le parterre de fleurs situé rue de Douai par un véhicule identifié.

Il fait part au Conseil de l'indemnisation de Groupama détaillé comme suit :

Préjudice : 1 811.41 €

Franchise : 108.59 € (remboursée après recours)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'indemnisation de GROUPAMA d'un montant de 1 811.41 € ainsi que le remboursement de la franchise d'un montant de 108.89 € dès que le recours sera terminé.

4010 Indemnisation groupama

M. le maire rappelle les détériorations subies sur le mobilier urbain rue de Bellonne par un véhicule identifié et le remboursement du préjudice accepté par le Conseil d'un montant de 562.45 € par délibération 4002.

Le recours de cette affaire étant terminé, l'assurance GROUPAMA rembourse la franchise à hauteur de 108.59 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le remboursement de la franchise d'un montant de 108.59 €

4011 Colonie hiver 2021 – Modification de la date de départ

M. le maire rappelle le choix du Conseil par délibération 4003 concernant le séjour de la colonie d'hiver prévue du 20/02 au 27/02/2021.

Il fait part de la demande de l'Association Multiloisirs de Gouy qui pour des questions d'organisation demande de modifier la date de départ prévue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification de la date de départ de la colonie d'hiver 2021 du 27/02 au 06/03/2021

4012 Achats kits vidéo + serrure électrique école maternelle et primaire
(décision directe du Maire – Délibération 3055 du 23/05/2020)

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du Plan Vigipirate, pour la sécurité des enfants et pour des raisons d'organisation, il a été décidé d'acquérir 2 kits vidéo avec serrure électrique pour équiper les écoles.

Il fait part de sa consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND NOTE** de l'acquisition et l'installation de 2 kits vidéo avec serrure électrique pour un montant de 2 464.40 € HT auprès de l'Entreprise ACES.

4013 Création fourniture et installation d'un terrain multisports et travaux de rénovation du terrain de tennis - DETR 2021

M. le Maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la création, la fourniture et l'installation d'un terrain multisports ainsi que des travaux de rénovation du terrain de sport.

L'enveloppe financière pour ce projet s'élève à 89 232.50 € réparti comme suit :

Fourniture et installation du terrain multisports	48 711.00 € HT
Création de la plateforme et la rénovation du terrain de tennis	40 521.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement HT suivant :

Subventions attendues	
DETR 25 %	22 308.12 €
Conseil Départemental 30%	26 769.75 €
Conseil Régional 25 %	22 308.12 €
Fonds propres 20 %	17 846.51 €
- **SOLLICITE** la DETR au titre de l'année 2021 pour ce projet.